



REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

(art L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de NEUFCHEF (Moselle) se réunira, en séance ordinaire, le **jeudi 28 novembre 2024 à 20 heures, en Mairie.**

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024
2. Modification des tarifs de location de l'Espace Fortune Debon
3. Demande d'aide à l'investissement pour l'acquisition d'un logiciel de gestion pour le service Enfance/Jeunesse
4. Décision modificative n° 1
5. Décisions et informations

Fait à Neufchef, le 22 novembre 2024

Le Maire



Charlotte Lambour
Charlotte LAMBOUR